QUESTIONS PENALES

LES FRANCAIS, LES DELINQUANCES ET LES POLITIQUES CRIMINELLES

d'une étude quantitative (1) portant sur la serverir des français à l'égard de comportements des français à l'égard de comportements de l'action de gravité de 1 à l'action de gravité de 1 à l'action à douze années d'intervalle (2).

A RESELVATS SUR L'ENSENBLE DE LA POPULATION

Le tableau qui suit, résumant l'information globale est renstrait selon deux modalités : en ligne, les sortes de rententieux jugés, en colonne, le mode d'emploi simplifié ses motations de "gravité". Sont regroupées les notes "faibles" (5 et moins) d'un côté, de l'autre, les notes "faibles" (plus de 5). Sur ce pan de l'échelle, la perplation se clive en fractions qui notent préférence lement soit de 8 à 10, soit 6 et 7. Les 33 questions sent ensuite ordonnées en "ordres de priorités répressives" (OPR) : plus les notes seraient élevées, plus la volonté de voir réprinée telle infraction serait socialement partagée et approuvée comme une priorité de lutte en politique criminelle.

Sont réprouvées de facon très consensuelle les atteintes à l'intégrité physique :vol dégénérant en homicide, viol. Très proches dans la condamnation générale, apparaissent le trafic d'héroine, la pollution industrielle, la non application des règles de sécurité qui provoque la mort sur un chantier.

Ensuite, quasi unanimement réprouvés, viennent le vol à main armée, le refus de porter secours à un blessé sur la route, la conduite en état d'ivresse, la vente de haschisch.

Bénéficient d'une indulgence majoritaire les infractions réunissant une majorité de notes inférieures ou égales à 5 qui sont "banalisées" pour les 2/3 de la population : le vol à l'étalage, le refus d'obtempérer lors d'une manifestation, le travail au noir, certaines atteintes aux moeurs, le séjour illégal d'un étranger par non renouvellement de titre.

Problèmes de moeurs, contestation politique, économie souterraine, transgressions passives de réglementations administratives chez les étrangers, sont des contentieux jugés peu menaçants, et en conséquence non prioritaires en politique criminelle.

La place des infractions s'explique par l'évaluation du degré de "gravité" conditionné par l'intentionnalité imputée à l'auteur et par la perception du préjudice causé. La combinaison de ces deux paramètres conditionne dans une large mesure l'importance de la demande d'intervention pénale.

Lorsque ces deux paramètres se combinent dans des proportions variables ou/et lorsqu'on est en présence d'enjeux conflictuels, la population est partagée sur ses attentes de politique criminelle.

Sont surtout concernées :

- les atteintes à la propriété en proportion du domage causé:
- les infractions routières:
- les atteintes aux libertés publiques de la part de la police:
- secondairement, les infractions relatives à la législation du travail:
- les fraudes fiscales.

B. ATTENTES DIVERSIFIEES DE POLITIQUE CRIMINELLE

Les principales attentes de la population se scindent en six types (3) que l'on peut apparenter à deux constellations idéologiques : la première regroupe 77,7% des répondants, surtout sensibles à la défense de la propriété (valeurs de l'avoir individuel); la seconde. 22,3% se polarise sur la défense des intérêts de la collectivité, en condamnant surtout les infractions aux règles du travail et les illégalités policières. Ainsi perdure, d'une décennie à l'autre un clivage idéologique dont les formes se sont recomposées.

C'est leur capital scolaire qui différencie le mieux ces types : moins on serait scolarisé, plus on aurait tendance à se montrer punitif et vice versa.

POURCENTAGES DE LA VENTILATION DES NOTATIONS DE "GRAVITE" PAR TYPE DE CONTENTIEUX SUR LA POPULATION GLOBALE

		1		
INTITULE SOMMAIRE	OPR	NOTES EN % (*)		
DES INFRACTIONS		1à5	+de5	dt8à10
Vol menace revolver:				
victime tuée	١,		0.0	
Viol		1 2	99	92
Enrichissement vente héroine		5	98 95	91 88
Déversement toxique de rivière.		6	94	81
Non application sécurité	' '	·	71	91
sur un chantier:mort	5	9	91	69
Vol main armée: 200 000 F	6	11	89	72
Refus porter secours blessé			•	. •
sur la route	7	13	86	71
Conduite en état d'ivresse	8	13	86	70
Vente de haschisch	9	15	85	74
Refus payer pension aliment		20	79	58
Cambriolage 1 000 000 F	11	21	79	55
Enfant blessé par correction				
paternelle		23	75	56
Cambriolage 100 000 F		23	77	51
Perquisition illégale	14	24	75	55
Excès de vitesse (120 au lieu				
	15	27	72	51
Cambriolage 10 000 F	16	27	73	46
Dissimulation de bénéfices au		**	••	
	17	29	70	47
Attentat terroriste c/édifice		34	/3	
public (sans blessés)	18	32 32	67	45
Se piquer à l'héroine	20	32 38	65	44
Licenciement abusif d'un	20	20	60	47
délégué syndical	21	35	62	41
	22	41	57	42
Funer du haschisch		42	56	44
	24	41	59	34
·	25	42	57	34
Commerçant ne déclare pas tous	"	74	J 1	,,
	26	35	53	31
Discrimination sexuelle à			••	
l'embauche	27	46	50	30
	28	60	36	21
Relations sexuelles majeur/				
mineure 14 ans	29	66	31	17
Vente étalage livres				1
	30	70	27	15
Plombier non déclaré (travail				1
	31	72	26	13
Manifestants: refus de se				
disperser(malgré ordre police). Vol foulard dans magasin		71	25	11
	33	78	21	10

^(*)les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%; la colonne des non réponses ne figure pas dans ce tableau.

Interviennent ensuite la position politique, la profession du chef de ménage, l'âge, le degré de croyance religieuse, le sexe. Toutes ces variables sont imbriquées à des degrés divers. De plus, leur influence trouve des médiations dans des systèmes de valeurs particuliers et des attitudes qui les distinguent plus encore. Tout particulièrement les degrés de crainte ou de résistance au changement social et de "punitivité" (idéologie de la défense de la loi et de l'ordre)

1) La constellation des types "rigoristes"

On distingue quatre tendances différentes :

. Le premier type (22,6%) rassemble une population très âgée et "dominée" dans la stratification sociale; il véhicule des représentations des délinquances à haute teneur normative et affective. Il se montre "sévère" sur la quasi totalité des contentieux. Il s'agit de prendre les plus grandes distances avec des fautifs incompréhensibles. qui mettent en péril la cohésion sociale, et qu'il importe donc d'exclure à tout prix de la collectivité, quels que soient les moyens employés. Plus que de transgression d'interdits légaux, il s'agit pour lui d'éradiquer le mal à tout prix. Tout transgresseur doit être châtié sans pitié, et dans cet univers de compréhension du monde, la réprobation sera toujours d'autant plus intense qu'elle est perçue à travers le prisme de l'intentionnalité malveillante et de la dramatisation de la victimation.

A part les cas où il est délicat de s'identifier à une victime collective ou de croire à une intentionnalité malveillante (par exemple, le père qui punit son enfant a raison: la blessure est vue comme fortuite), le mécanisme de la condamnation joue de façon moindre. Parler de priorités répressives n'a donc qu'assez peu de sens chez ce type conformiste et très moraliste: seul "l'éthos" très manichéen, rigoriste et autoritaire guide les perceptions de "gravité".

Ce sont des ouvriers peu qualifiés ou de petits employés, dépourvus de capital économique et scolaire, apeurés par le sens des évolutions sociales et insécurisés en tant qu'urbains. Les tendances répressives sont portées à leur absolu.

Toutefois, les très jeunes de cette constellation, s'ils raisonnent selon les mêmes schémas que leurs aînés, ont tendance à douter du caractère réellement délinquantiel des problèmes de moeurs.

Le deuxiène (16.5%) est très fortement religieux; cela tend à atténuer un peu dans l'ensemble, ses tendances répressives très moralistes. Mais ce n'est qu'un phénomène très relatif. Ce type a des prises de position un peu moins homogènes. Il est communément sensible à la défense d'un ordre public entendu avant tout comme un ordre qui sauvegarde la morale sexuelle, donc les projets de reproduction familiale traditionnels. Phénomène très révélateur, toutes les infractions de viol, d'exhibitionnisme, de pornographie, de relations sexuelles précoces sont proportionnellement plus condamnées.

de la serie de la présence d'excès policiers, de la serie pelitique, et cela s'explique par le statut de la cette catégorie rigoriste: la serie prière est plus intolérante que sa fraction desciralteurs).

Le trisière (17%), rigoriste, moraliste et également de composition sociale plus homogène de composition sociale plus homogène de l'artisanat, du commerce et de l'artisanat, du commerce

L'a gratrième (21,6%), très différent des précédents, raistante de façon beaucoup moins affective dans ses pagements de "gravité". Dans ses attentes de politique criminalle, il est proche des précédents, mais s'en éesclidarise par une réprobation morale qui joue beaucoup mains. Il est nettement plus distancié dans ses prises de positions et fait varier ses notes de manière beaucoup sits ample.

Mains religieux, libéral, et fortement légaliste, ce type se caractérise par des répondants issus de l'encadrement ¿: secteur privé. Défendant la propriété privée, il évalue les pertes occasionnées par les vols (variations des OPR), ce qui prouve sa relative souplesse à leur égard. Sa singularité réside par ailleurs dans sa très forte indulgence à l'égard des illégalismes des cols blancs : fraudes fiscales, atteintes économiques, violations des règles de sécurité dans le travail. Il ne considère pas que le système pénal soit adapté pour résoudre ces contentieux qui ne lui paraissent pas ressortir de la délinquance "traditionnelle". Toutefois, son fort légalisme l'empêche de contester ce que le législateur ou le juge ont fait (ex: réprobation du licenciement abusif du délégué syndical, du refus de paiement de la pension alimentaire). Il se distingue encore du précédent par sa relative indulgence à l'égard de la contestation politique et des contentieux routiers qu'il voit mal relever de la justice répressive.

2) Dans la constellation des "humanistes", on distingue deux variantes différentes.

. Le cinquiène (11.5%), jeune, urbain, parisien, très nanti en capital scolaire mais beaucoup moins en capital économique, de gauche, affichant un fort libéralisme culturel, appartient massivement à l'encadrement ou au monde des intermédiaires ou employés du secteur public. Il se montre tout aussi légaliste que le précédent.

Il se singularise par son "indulgence" envers les atteintes à la propriété privée (sauf pour les vols à main armée), la contestation politique et l'usage de la drogue.

En revanche, il est très sévère pour le non respect des règles qui lui paraît mettre en danger la collectivité (pollutions et sécurité du travail), ou les libertés publiques (illégalismes policiers).

Il aurait tendance à récuser des politiques criminelles poursuivant trop les infractions symbolisant ses valeurs de liberté et d'hédonisme. Il lui semblerait légitime de pénaliser plus rigoureusement les atteintes à la collectivité.

. Le sixième (10.8%) peut être également situé dans cette constellation sensible aux valeurs humanistes et permissives, mais le statut de ses répondants, parfois très jeunes mais aussi en fin de vie active, peu croyants, de culture ouvrière, et beaucoup moins nantis sur le plan économique et culturel, les rend moins aptes à se départir de réflexes normatifs dans les jugements de gravité.

Très significative est la moindre capacité à privilégier la répression des contentieux portant sur les atteintes policières aux libertés, les fraudes fiscales et moindrement la contestation politique, pour laquelle il se montrerait plutôt tolérant.

Toutefois, ce type se montre peu préoccupé par la défense de la propriété privée: très tolérant sur les moeurs, il reste clivé sur l'usage des stupéfiants, oscillant entre une sensibilisation aux problèmes de santé des consommateurs et la défense d'une liberté liée aux valeurs d'hédonisme auxquelles il aspire.

La disproportion des effectifs de population porteurs du clivage idéologique essentiel opposant les Français aujourd'hui, laisserait penser qu'une politique criminelle pourrait ne tenir compte que des attentes majoritaires. En réalité, l'évolution de leurs préoccupations depuis les années 70 conduit à plus de circonspection.

En effet, certaines valeurs "progressistes" visant au respect d'intérêts collectifs, ont très largement essainé dans des sphères plus conservatrices qui y étaient alors peu sensibles. C'est notamment le cas de la libéralisation des moeurs, de la prise de conscience des problèmes posés par les trafics de stupéfiants, des préoccupations liées à la protection de l'environnement.

Toutefois, la réhabilitation de l'idéologie de "l'avoir" sous les années 80 et les nouvelles sensibilisations à l'économie de marché, semblent avoir démobilisé de plus larges fractions à l'égard de la répression des contentieux économiques et fiscaux.

On peut donc dire que les deux grands sytèmes de valeurs, naguère très conflictuels, se sont mutuellement influencés, sans que l'on puisse prétendre aujourd'hui que les effets de ces influences soient proportionnels aux effectifs en présence.

Prédéric OCQUETEAU, Claudine PEREZ DIAZ

(1) Ces données sont issues du rapport OCQUETEAU (F) PEREZ DIAZ (C) (1989) Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française. Paris, CESDIP, déviance et contrôle social, n° 50, ronéo, s.p.

Blles constituent le deuxième volet d'un tryptique: le premier concerne les représentations de la justice pénale; le troisième, celui des stratégies proposées de régulations des comportements déviants.

Le terrain de l'enquête a été "passé" en décembre 1984 auprès d'un échantillon représentatif de 1830 français, selectionnés selon la méthode des quotas.

(2) Ce volet est le pendant de l'enquête WEINBERGER, JAKUBOWICZ, ROBERT, 1976 ("Société et perception des comportements déviants incriminés", Revue de sciences criminelles, IV, 915-930) dont le terrain avait été "passé" en 1972.

(3) Cette typologie a été obtenue par la méthode des "nuées dynamiques": DIDAY, La méthode des nuées dynamiques et la reconnaissance des formes, Paris, Cahiers de l'IRIA, 1970.

VIENT DE PARAITRE

C DEVIANCE
E ET CONTROLE SOCIAL
S

D I P

> LES ETRANGERS DANS LES STATISTIQUES PENALES Constitution d'un corpus et analyse critique des données

> > Pierre TOURNIER Philippe ROBERT

avec la collaboration de Bessie LECONTE Pierre-Jean COUTON

1989 - nº 49

INFORMATION

Le Groupe Européen de Recherche sur les Normativités (GERN)

Réseau scientifique européen, le GRRN réunit des centres et des chercheurs travaillant sur les normes et les déviances dans différents pays (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suisse) et dans différentes disciplines (sociologie, histoire, droit, sciences politiques).

La vie sociale est structurée par toutes sortes de normes morales, juridiques, religieuses ou purement sociales, c'est-à-dire propres à tel ou tel groupe. Chacune d'entre elles a pour contrepartie une catégorie particulière de déviance. Ainsi le crime constitue la déviance correspondant à cette sorte de norme qu'est la loi pénale. Dans nos sociétés, la crise et la recomposition des normativités constituent un problème crucial, rendu encore plus aigu par la construction européenne.

Créé en 1986. le GERN doit permettre une présence active dans la structuration de l'Europe scientifique, pallier l'isolement de beaucoup de centres et de chercheurs, répondre à des besoins de connaissance à dimension européenne.

Géré par un directeur et un comité scientifique, le groupe publie d'abord avec le concours de la Maison des Sciences de l'Homme, chaque trimestre, une lettre d'information. Il organise aussi, chaque année, trois ou quatre journées d'étude réunissant de 20 à 40 participants autour de l'examen d'une recherche récente (en 1989 : sociologie du terrorisme à Paris, justice et société civile à Montpellier, le jury d'Assises à Lille, sécurité et insécurité dans les villes à Gand, normes pénales et normativité politique à Francfort).

Le GERN alimente aussi la base de documentation automatisée en sciences sociales FRANCIS. Il organise surtout des séminaires de recherche : il en existe actuellement deux, l'un sur la socio-histoire des lois concernant la détention provisoire depuis la fin du XVIIIe siècle, l'autre sur les recherches concernant la police. Enfin, le GERN sert de support à des projets de recherches européennes coordonnées et à des traductions d'ouvrages scientifiques notamment entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

Directeur de la publication : Philippe ROBERT Coordination : Pierre TOURNIER, Bessie LECONTE

Diffusion: Ghislaine CAPDEVIELLE (Tél. 42.61.80.22 p.58.49)

Imprimeur : Ministère de la Justice Dépôt légal : 2e trimestre 1989

Reproduction autorisée moyennant l'indication de la source et l'envoi d'un justificatif